



La lettre de PMCT

n° 14 – Septembre 2015

Le 15 mars 2015, **Jean-Pierre NINGAÏNA TARAÏNA** a présenté son ouvrage, *Pardon et réconciliation*. Ouvrir un avenir politique en Afrique, lors d'une conférence qui s'est tenue dans les locaux du GEPALM à Paris, mis à notre disposition grâce à l'intervention bienveillante de notre trésorière, Béatrice Dedieu-Anglade, qui nous a quittés prématurément le 12 août 2015.

PMCT publie ici le texte de l'intervention de Jean-Pierre NINGAÏNA TARAÏNA, précédé d'une mise en perspective de Marie-José TUBIANA, et suivi d'une contribution de Ridouane ABDOURAHMANE.

« **Pardon et réconciliation** » : L'enjeu est à la fois religieux, philosophique et politique. Au regard des violences contemporaines, il est essentiel.

POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TCHAD

JEAN-PIERRE NINGAÏNA TARAÏNA

PARDON ET RÉCONCILIATION

Ouvrir un avenir politique en Afrique



L'Harmattan

Avant que Khadidja notre présidente ne donne la parole à l'auteur je voudrais dire quelques mots sur l'insertion de ce livre dans notre Collection *Pour Mieux Connaître le Tchad*.

Cette publication m'a causé une grande joie, d'abord par son contenu – nous allons en parler longuement puisque Jean-Pierre Ningaina est venu de N'Djaména pour cela – ensuite par sa présentation et en cela je remercie avec chaleur Annette Carayon qui a su démêler en parfaite collaboration avec l'auteur des phrases parfois trop riches d'idées et introduire des sous-titres qui en soulignent l'ossature. Je remercie aussi Christiane Malval qui a eu la générosité de nous fournir une peinture « Aube » qui, à mes yeux, illustre magnifiquement la couverture. Voici donc beaucoup de raisons de nous réjouir.

Si maintenant je rentre dans le chapitre de la catégorisation, je trouve là aussi une raison de nous réjouir. Parmi la cinquantaine de livres que nous avons publiés nous trouvons en majorité, mais pas exclusivement (il y a aussi des livres traitant d'économie, de droit, de religion ou d'art préhistorique) mais en majorité donc, des ouvrages politiques. Ce sont des documents d'archives qui se réfèrent à la période coloniale : Largeau et la conquête du Tchad, l'action des méharistes en Ennedi, l'installation du poste de Moussoro... ; une présentation et des analyses d'événements politiques concernant la période contemporaine : sous François Tombalbaye (déjà le Tchad est mal parti !), la longue marche du Frolinat, les arrestations arbitraires et les disparitions extra-judiciaires du temps de Hissein Habré, la prolifération des partis et des mouvements armés du temps d'Idriss Déby... Même les livres de fiction, comme les trois publications de Jean Laoukoulé, dénoncent la mauvaise gouvernance, les exactions et la corruption jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. L'impression donc que nous sommes en présence d'un immense gâchis dont les auteurs avaient impérativement besoin de parler qui laisse aux lecteurs un goût de tristesse et d'impuissance : que de vies humaines sacrifiées, que de révolutions avortées, que de responsabilités non assumées, avec parfois une petite lueur d'espoir. **Avec le livre de Jean Pierre Ningaina, nous entrons dans un tout autre registre : celui de la réflexion philosophique** et cet élargissement de notre champ d'étude a aussi de quoi nous réjouir.

Quand Jean-Pierre Ningaina m'a envoyé son manuscrit celui-ci a suscité en moi un grand intérêt et après une lecture rapide je le lui ai manifesté avec toutefois une réserve : « Vous parlez de la tradition chrétienne mais qu'en est-il de la tradition musulmane et qu'en est-il des religions traditionnelles dans un pays, le Tchad, où 50 % de la population est musulmane, 50 % chrétienne (et aussi 100 % animistes, dit-on sous forme de boutade) ? Il m'a répondu avec justesse qu'il est prêtre catholique et qu'il ne peut parler que de ce qu'il connaît.

Avec ce travail il pose donc une première pierre, à d'autres de continuer et d'enrichir sa réflexion et c'est je crois ce qui commence à se faire avec la présence parmi nous, aujourd'hui, de M. Abdurhaman Ridwan, président de l'association des Musulmans de Pessac (région bordelaise), lui-même originaire du Niger. Ces contacts entre chrétiens, musulmans, « animistes » et non croyants se continueront à N'Djaména lors d'autres réunions ou

colloques. Merci donc à Jean-Pierre d'avoir ouvert ce champ de réflexion et de l'avoir ouvert dans l'espace et dans le temps.

Enfin, avant de lui laisser la parole je voudrais aussi apporter ma petite pierre. En lisant dernièrement un livre du philosophe Jean-Paul Jouary, *Mandela. Une philosophie en actes*, j'ai été frappée par la justesse de ce que fut, sous l'inspiration de Mandela, le travail des commissions *Vérité et Réconciliation* après l'abolition de l'apartheid. Pour Mandela, il ne s'agissait pas d'effacer le passé, mais au contraire de construire entre le passé et le présent, donc pour le futur, une sorte de pont édifié par tous, bourreaux et victimes. C'est ce dialogue qui devait permettre de « guérir » ou encore de « soigner » deux termes qui reviennent souvent dans la bouche ou sous la plume de Mandela. Soigner les victimes, soigner les bourreaux, non par des mesures venues d'en haut, mais en faisant du peuple entier son propre thérapeute. Mandela fit alors **le choix de s'appuyer sur le socle des traditions anciennes**, conforme à l'*ubundutu* de son enfance, où les intérêts de la communauté s'imposent aux intérêts individuels et se traduisent dans la belle formule « **je suis parce que nous sommes** ». C'est cette direction de recherche, prenant en compte des formes communautaires ancestrales de résolution des conflits, que notre association souhaite ne pas voir négliger.

Dans le livre que je viens de vous citer il est bien sûr question de l'*ubundutu* des Sud-africains mais aussi de l'*adat* des Timorais : « Après l'observation de rituels précis, les anciens du village invitent la victime et le coupable à s'asseoir sur une natte qui symbolise la réconciliation et, après échange de paroles, d'excuses et de pardons (parfois aussi de dons, planter un arbre par exemple), le conflit est effacé. C'est cette forme traditionnelle de justice sans punition, à laquelle on introduisit pour la première fois des femmes, qui fut réactivée entre 2002 et 2005 avec la participation de quarante mille personnes ».

Au Rwanda après le terrifiant génocide de 1994, les souffrances indicibles, la destruction économique, les haines accumulées et les soifs de vengeance méritaient un traitement particulier. Après répartition des tâches entre les instances internationales et les tribunaux locaux, on en arriva à emprisonner 2% de la population, dans des conditions de détention horribles... à multiplier les peines de mort et on calcula qu'avec les tribunaux existants il faudrait au moins deux siècles pour juger tous les accusés... C'est alors que fut réactivée la procédure traditionnelle du *gačaća* avec ouverture du dialogue et mise en scène de l'émotion : 8750 *gačaća* furent réactivés, les coupables étant sortis de prison pour se rendre sur les lieux de leur faute, face à leurs victimes, en présence de la communauté. Le cycle infernal de la vengeance et de la haine put ainsi être limité autant que cela était possible, non par la justice institutionnelle mais par la tradition de résolution des conflits, par la parole publique et la manifestation des émotions.

Je ne vais pas vraiment parler du contenu de mon livre. Je vous laisse la soif de le découvrir. Je vais simplement effleurer les grands problèmes qui m'ont amené à envisager ce travail.

Je dirai dans un premier temps que tous les peuples du monde ont considéré qu'à chaque crime, doit correspondre une vengeance. Tout crime, réclame, appelle, une vengeance.

Mais chaque fois qu'il y a vengeance, il y a « vengeance et demie ». C'est-à-dire que pour se venger, il faut dépasser la mesure de ce qui a été fait. Toute vengeance est toujours une démesure. C'était cela la justice originelle. Quand les Anciens réclamaient justice, cela voulait dire se venger avec « vengeance et demie ».

Puis, est arrivé la loi du talion, que vous connaissez très bien : « œil pour œil, dent pour dent ». C'est un dépassement du principe de la « vengeance et demie ». La loi du talion voulait limiter la vengeance, la rendre conforme au mal dont on voulait se venger. Ainsi les lois anciennes se sont construites petit à petit, en réglant les pénalités.

Puis est arrivé quelqu'un qui a osé proclamer : « à toute vengeance, correspond le Pardon. » La question se pose alors : « qu'est-ce qu'on fait avec le principe de la vengeance et surtout de la « vengeance et demie »? ». Comment faire avec cette idée nouvelle du Pardon ? Quand on dit « à tout crime, correspond le pardon », c'est que la vengeance doit disparaître. Mais alors comment la faire disparaître ? C'est une nouveauté qui a pris en compte les relations sociales, une conduite qui n'avait jamais existé auparavant. C'est un changement radical dans les relations humaines. C'est une expérience inédite. On assiste au déracinement même de la vengeance, et à l'effondrement du mur de la haine. Car celui qui pardonne ferme définitivement la porte à l'emprise de la haine et de la vengeance. Et cette parole, ce principe du pardon, contient une vérité qui vient d'ailleurs. Cela ne relève pas, mais alors surtout pas, d'une culture ou d'une tradition humaine. En tout cas, c'est ce que je crois.

Le problème pour moi, en ce qui concerne le pardon, c'est comment vivre avec le criminel, dans le même espace, le croiser, le regarder, voire se trouver avec lui dans la même salle, dans le même restaurant, dans le même train, dans la célébration de l'Eucharistie pour les chrétiens. Quelles sont les ressources qui permettent de réorganiser cette vie commune, que ce soit du côté de l'offenseur ou du côté de la victime ? C'est le problème qui a attiré mon attention. Le pardon ? Oui, d'accord ; mais comment vivre après ?

C'est à ce moment de ma réflexion que j'ai essayé de revisiter certaines situations de l'histoire : comment les Français ont-ils fait, au XVI^e siècle, avec l'Edit de Nantes ? Ils se sont étripés ; ils se sont égorgés, et en disant cela je fais allusion à la Saint Barthélémy ; comment sont-ils arrivés ensuite à revivre ensemble ?

Ensuite, j'ai revisité la situation de l'Amérique latine, la situation de l'Afrique du Sud ; et puis je suis allé regarder certains moments de la Conférence nationale souveraine du Tchad. Et

c'est là qu'on voit que vivre avec le criminel dans le même espace, après qu'il ait demandé pardon ou même après lui avoir pardonné, ce n'est pas chose facile.

J'ai laissé de côté la situation du Rwanda, car c'est une situation très actuelle, qui n'est pas réglée, qui continue à faire des dégâts, et pour moi, il est trop tôt pour en parler. C'est pourquoi je me suis limité à notre situation nationale, à l'Amérique latine, à l'Edit de Nantes ; et de tout cela je parle abondamment dans mon livre.

Je me situe en chrétien : le pardon, c'est me retenir d'agir quand je suis en face d'une offense insupportable ; et ce n'est pas par la force du biceps que l'on peut aboutir à cela, il faut trouver d'autres ressources. J'ai pris pour modèle le Christ sur la Croix, quand il a dit : « Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font ». Et pour moi, cette image de la Croix, cette image du « type qui pardonne », c'est une image très forte. La lecture n'en est pas simple, il faut la lire en profondeur : sur la Croix, le Christ n'a pas dit « je vous pardonne ». Il a eu recours au Père, pour que ce dernier leur pardonne. Il s'est référé au Père pour que Lui, pardonne à ses bourreaux.

Nous faisons tous les jours l'expérience du poids de l'offense, de la haine, de la douleur et de la difficulté de pardonner. Les ressources pour arriver à pardonner, je ne les ai pas trouvées ailleurs que dans l'acte même d'aimer. Quand on aime, on peut aller jusqu'à pardonner. Car il est clair que celui qui n'aime pas ne pardonne pas. Il ne demande pas pardon et n'accepte pas le pardon d'autrui. C'est dramatique, mais c'est ainsi. Oui, la miséricorde de Dieu ou la justice de Dieu, ce n'est pas de répondre à l'acte qu'on a ressenti dans la douleur, mais c'est de considérer que l'autre est assez important pour n'être pas réduit à son seul acte mauvais. Je trouve la réponse dans la définition biblique de la personne humaine : pourquoi je pardonne ? Parce que la personne humaine est à l'image et à la ressemblance de Dieu. C'est cela la ressource.

Il y a des offenses, comme l'a dit le philosophe Jankélévitch, auquel je me réfère dans mon livre à côté des écrits d'Hannah Arendt et de Derrida, impardonnables ; il y a des offenses qui, dès qu'elles existent, courent jusqu'à la fin de l'humanité, elles sont imprescriptibles. Donc pardonner, c'est très difficile.

Je me suis appuyé sur l'invitation du pape Benoît XVI qui a dit aux Africains : « Écoutez, si vous n'allez pas à la réconciliation, si vous ne vous convertissez pas à la justice, si vous ne changez pas votre manière de percevoir la réalité et la société, vous courez à votre perte. Convertissez-vous ! » Le document sur lequel je m'appuie, en déclinant la chose à la fin de mon livre à l'attention des communautés chrétiennes, c'est l'Exhortation apostolique « *Africae munus* ». Convertissez-vous à la justice, à la vérité et à la réconciliation. En articulant tout cela, vous serez conduits à la paix véritable.

Vous trouverez dans ce petit livre, la manière dont j'ai réfléchi à ces différentes notions : la réconciliation, le pardon, la justice, la vérité – qui peuvent se porter garantes de la paix. Parce que l'homme c'est aussi cela, celui qui se porte témoin et garant du « vivre ensemble ».

Réponses aux questions des participants

Des crimes sont commis au nom des religions :

Au cours d'une conférence dans le cadre de « la plate-forme de dialogue interreligieux au Tchad », l'imam Hassan Hissène Abakar du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques a dit ceci : « On ne doit pas condamner une religion, à cause des agissements négatifs de certains de ses membres ». J'ai trouvé les paroles de cet homme d'une grande profondeur. Quand on parle des religions, on doit aussi en parler en regardant les principes qui les régissent. Quand on parle de certains croyants qui agissent en revendiquant ces religions pour poser des actes négatifs, et que de là on en vient à condamner les religions en question, c'est un tort. On peut le dire : « oui, dans la religion chrétienne, il y a eu aussi des choses mauvaises à côté des bonnes » ; mais ce sont les hommes qui ont commis ces choses mauvaises, la religion n'a rien fait de mal.

Au sujet de la théologie de la libération

La théologie de la libération est un acquis des peuples de l'Amérique latine. Parmi les représentants de ce courant de la théologie sur le continent, on peut citer le regretté Jean-Marc Ela ou le pasteur Kâ Mana. Il s'agit d'une théologie qui fonde sa réflexion sur l'analyse du vécu sociopolitique des peuples. Mais, cela dit, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une théologie de la libération qu'on doit tout copier pour révolutionner la réalité sociopolitique, historique et économique en Afrique où le contexte est différent. Toutefois, il faut reconnaître qu'il y a des éléments de méthodologie et d'approche historique que les gens d'Afrique peuvent prendre en compte pour aider à la réflexion, tels que les questions liées à la justice et à l'équité sur le foncier ou la propriété privée, en vue de favoriser un vivre ensemble harmonieux.

Qu'en est-il du Rwanda ?

Le Rwanda constitue aujourd'hui une expérience inédite pour l'Afrique. Le vécu quotidien des gens tel qu'il se passe dans ce pays peut devenir une leçon de société; il offre une expérience du pardon qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Malheureusement le pouvoir politique est en train de faire en sorte que cette expérience ne trouve pas d'écho dans les pays voisins ou ailleurs en Afrique. Je pense que dans quelques années nous découvrirons que le Rwanda peut nous apprendre beaucoup. C'est une expérience vraiment inédite.

Est-ce qu'on peut pardonner au nom de l'autre ? Le pardon est-il institutionnalisable ?

Non, c'est très difficile. Vladimir Jankélévitch, de par son expérience, a rejeté cette possibilité : « On ne peut pas institutionnaliser le pardon. » Le pardon, c'est une question de « je » et de « tu ». Il me vient à l'esprit l'exemple d'une dame du Rwanda qui a dit à l'assassin de son mari : « moi, je veux bien te pardonner, mais pour que ce pardon soit vraiment efficace, il faut que ce soit mon mari, que tu as tué, qui puisse vraiment t'adresser ce pardon. Parce que même si je te pardonne, je ne suis qu'une victime collatérale, la première victime concernée et qui doit te pardonner sincèrement c'est mon mari ». C'est une parole très forte, qui nous montre toute la difficulté du pardon. Ce n'est pas facile pour l'offenseur de se délier

de son acte mauvais, ni pour la victime d'accepter le pardon. Nous remarquons souvent qu'il est difficile de mener des débats d'idées en Afrique « Si tu n'es pas d'accord avec mes idées, c'est que tu t'en prends à moi personnellement et donc, quand je réagis, je réagis frontalement contre toi, en tant que personne et non contre tes idées. Nous le constatons au cours des exercices d'enseignement du catéchisme. Il est assez difficile de s'adresser à l'intelligence de la personne, sans que celle-ci ne se dise : « mais il s'en prend à moi (au lieu de penser qu'il attaque mes idées) ; et s'il s'en prend à moi, cela veut dire qu'il est contre moi et, par conséquent, c'est la preuve qu'il ne m'aime pas et je dois me défendre ».

Le pardon est-il possible sans la réparation, la repentance ?

Dans la réparation ou dans la repentance, la victime devient comme un vengeur. C'est justement cet aspect du pardon qui est développé dans les églises, reconnaît Derrida. Il faut commencer par s'auto-accuser, s'amender, regretter ou expier. Et le pardon arrive à la suite d'une repentance, ou mieux, d'une réparation. Derrida se demande alors si « le pardon des régents, et le pardon en cours jusque-là, est vraiment le pardon ». Car, pour arriver vraiment à connaître le pardon, il faut déconstruire ce mot. Il examine le « pardon conditionnel », celui qui se fait dans le cadre des religions : « si tu me demandes pardon, si tu regrettes ce que tu as fait, si tu changes et me promets de ne plus recommencer, alors je te pardonne. Mais si tu ne me demandes pas pardon et ne t'amendes pas, je ne te pardonne pas ». Puis il est parvenu à une autre forme de pardon cette fois « inconditionnel », qui appartient en propre à la victime. Seul ce type de pardon pardonne l'impardonnable. La victime pardonne, sans que l'offenseur en fasse la demande, ne s'amende, sans même qu'il en soit au courant. La victime accorde ce pardon librement et sans aucune contrepartie. Cette considération relève essentiellement, d'après Derrida, d'un pardon non finalisé, gracieux, loin des calculs et sans transaction économique, parce qu'il s'agit de l'aspect transcendant du pardon que l'auteur n'hésite pas à ranger dans l'ordre de la folie.

Le Pardon, notion religieuse, est-il transposable en politique ?

Cela nous rappelle les situations de guerre civile. Le pardon est une catégorie religieuse ; c'est un concept qui appartient en propre à la religion. Le premier auteur qui l'a introduit en politique, qui a dit que la politique est le lieu par excellence où doit s'exercer le pardon, c'est Hannah Arendt. Cette philosophe allemande d'origine juive a vécu des moments très difficiles lors de la déportation des juifs. Elle a réussi à s'expatrier aux Etats-Unis et a réfléchi toute sa vie sur la politique. Hannah Arendt ne s'est pas contentée de constater les choses, mais elle révèle la généalogie des mots, des situations et des politiques qui se sont exercées jusque-là. Elle a dit : « Si nous ne sommes pas déliés, pardonnés de l'acte mauvais que nous avons fait, nous serons toujours prisonniers, toute la vie, des conséquences de cet acte unique ». De même que « si nous n'étions pas liés par des promesses, nous serions incapables de conserver nos identités, nous serions condamnés à errer sans force et sans but, chacun dans les ténèbres de son cœur solitaire ... ». Le pardon nous permet donc de nous délier de l'acte mauvais que nous avons commis et, ainsi, d'ouvrir un avenir de vie, un avenir politique. Hannah Arendt a passé toute sa vie à se battre pour cette idée. Elle reconnaît que le pardon a été introduit dans la société et que son mode opératoire est propre à ce personnage, Jésus

de Nazareth, qui l'a développé au sein de son petit groupe de disciples à Nazareth. Hannah Arendt souligne que « ce n'est pas parce que Jésus a découvert cette notion dans un domaine religieux et qu'il l'a exprimée dans un langage religieux que c'est une raison pour prendre cette notion moins au sérieux dans un sens strictement laïc. » Elle a produit des arguments très forts pour que le pardon trouve sa place dans « le domaine des affaires humaines. » Donc quand nous entrons dans le domaine politique et que nous nous appliquons à y introduire la notion de pardon, il faut savoir que l'entrée du pardon en politique risque de produire des transformations radicales. Ce n'est plus le même pardon que celui des religions et de la philosophie morale, il a changé de forme opératoire.

Le pardon suffit-il ?

Non, le pardon ne suffit pas, puisque nous avons des guerres incessantes. Il faut aussi une justice forte qui laisse la place à la vérité. Que ce soit en politique ou en religion, est-ce que les gens se rapprochent vraiment après le pardon ? Est-ce que les chrétiens pardonnent vraiment, eux qui parlent tout le temps de pardon (« *Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés...* ») ? Le pardon, ce n'est pas seulement quelque chose que je décide, mais c'est un don en plus, un « sur-don », qui fait que si je pardonne, c'est parce que j'ai été pardonné.

Certains passages des textes religieux sont très durs. Ne faut-il pas développer d'autres valeurs comme la tolérance ?

En effet, la violence est partout dans la Bible si l'on pense à l'Exode, au Deutéronome ou au livre des Rois et si on ne saisit pas bien les notions d'inspiration et d'interprétation, on va lire la Bible de manière littérale pour lui faire dire ce qu'elle ne dit pas, et ainsi on passe à côté de l'essentiel. Parce que la Bible est une parole divine certes, mais enfermée dans un langage humain. C'est un ensemble de paroles qui sont développées à des siècles différents, à des époques différentes, dans des cultures qui ont varié, mais c'est en même temps une parole qui reste constante. Cet exercice, dans lequel il faut entrer, pour en développer les sens et les significations, n'est pas évident. Les notions de paroles inspirées, de parole de Dieu, de parole divine dans des mots humains qui sont faits pour désigner les réalités du monde visible, il faut accepter que cela rencontre des limites. Donc, il y a des paroles, il y a la Parole, et il y a l'interprétation. C'est ce qui explique la prise de position de Luther, et les problèmes qui se sont posés dans certains pays entre les catholiques et les protestants. Donc, il faut redire qu'il y a l'interprétation ; et que si on interprète mal, on ne rejoint pas *La Parole de Dieu*, mais plutôt un ensemble de paroles qui peuvent avoir pour effet de nous embrouiller.

Est-ce que le pardon va de pair avec l'oubli ?

Quand on a oublié, c'est que le pardon n'a plus de matière. Souvent, quand les gens viennent me voir dans ma fonction de prêtre, il m'arrive de leur dire : « il ne faut pas pardonner tout de suite ». Il y a des moments où j'ai influencé des personnes pour les empêcher de pardonner « à la pelle ». Il ne suffit pas de se dire : « Oui, nous sommes des croyants, et Jésus a pardonné, et donc nous devons ... etc. » Non ! Quand il s'agit d'engager sa vie et sa responsabilité dans une situation de responsabilité humaine comme le pardon, il faut d'abord

bien réfléchir à ce qu'on fait, pour éviter qu'à un moment notre cœur ne se retourne contre nous-mêmes. Il faut donner du temps à la reconstruction de la relation et à certains développements. Même quand on a déjà pardonné, il faut en arriver un jour au contact. On ne dit pas à quelqu'un « tu dois pardonner ». On n'oblige pas à pardonner. Le pardon est un acte libre. Et s'il est libre, cela veut dire que nous avons le droit de refuser le pardon. Il faut accepter qu'il y ait un droit au non pardon, et nous pouvons effectivement le refuser. L'oubli ne va pas de pair avec le pardon. Justement, Derrida disait : « il n'y a véritablement pardon que là où il y a de l'impardonnable ». C'est là que s'exerce humainement le pardon. « Je suis croyant, je suis chrétien, donc je dois pardonner ». Non, cela ne marche pas ainsi.

La peur et le pardon.

Pardonnez parce qu'on a peur, c'est une forme d'agitation théologico-morale. Certaines gens font de la peur une notion pour orienter les esprits et l'affectivité des autres. Quand on a peur, il faut se donner beaucoup de temps, pour essayer de comprendre la véritable source de cette peur. La peur introduit quelque chose de différent, car elle influence la raison et ruine les supports de la dignité ; je ne maîtrise pas la peur. Mais le pardon, c'est moi qui l'exerce. Si je suis victime, c'est moi qui l'accorde. Si je suis offenseur, c'est moi qui le demande. Dire : « Je pardonne, parce que j'ai peur », non, ça ne peut pas tenir longtemps, lorsque c'est la peur qui a pardonné à ma place.

Le pardon et l'impératif de « laver l'affront ».

Quand un affront a lieu dans un contexte de tradition ethnique ou interethnique, il y a des dispositions pour laver un tel affront dans le cadre traditionnel. Le pardon ne doit pas s'exercer mécaniquement dans ce cadre-là. Si on transpose cela dans le contexte chrétien, de façon rigide, les vôtres mêmes peuvent vous faire du mal. Si vous dites qu'en tant que chrétien, vous voulez pardonner, parce que vous n'aimez pas la vengeance, certains membres de la famille élargie peuvent se charger de vous éliminer, afin de pouvoir exercer leur vengeance (chaque membre de la famille s'approprie l'affront). Il y a eu des exemples. Il faut respecter les dispositions traditionnelles pour parvenir au pardon communautaire (dans ce cas) et non au pardon individuel. Et donc, il ne faut pas déplacer ces dispositions, ni les transposer ou encore les transformer. Si vous êtes chrétien, rien ne vous empêche d'aller voir le prêtre pour vous confesser. Mais pour la grande communauté, l'ethnie, la famille doit s'asseoir pour décider de la manière d'ouvrir la porte de l'avenir, en mettant en place les dispositifs traditionnels pour laver l'affront. Faire les choses en conformité avec sa foi, oui, c'est bien, mais la foi se vit d'abord en communauté. Et chez nous, en Afrique, c'est très fort, la communauté familiale ou ethnique, parce qu'elle vous tient.

Les Croisades ont été parfois menées contre d'autres chrétiens (d'Orient).

Les intérêts économiques commandent beaucoup de choses. C'était vrai à l'époque des Croisades, et c'est encore vrai de nos jours. Le contenu de la religion c'est Dieu ; la finalité de la religion, c'est le salut de tout homme et de tout l'homme, mais les gens s'abritent derrière la religion pour revendiquer et défendre des causes qui n'ont rien à voir avec leur religion.

RIdouane Abdourahmane
(Président de l'association Le Rassemblement
des Musulmans de Pessac – Gironde)

Nous tenons à remercier l'association Pour Mieux Connaître le Tchad, et particulièrement sa Présidente, Madame SAHOULBA Khadîdja, qui nous a fait l'honneur de cette invitation. En effet, c'est un vrai honneur que de participer à cette rencontre autour du livre de Jean-Pierre Ningaïna Taraïna, consacré à la réflexion sur la place du pardon et de la réconciliation en politique, notamment en Afrique, théâtre de bien de conflits qui semblent insolubles. Cette modeste contribution est le point de vue d'un musulman qui ne parle pas au nom des musulmans, mais de quelqu'un qui a lu ce livre très enrichissant, et qui apporte son regard à partir de ce qu'en dit l'islam au sujet des deux thèmes traités par le livre, le pardon et la réconciliation.

Les thèmes du pardon et de la réconciliation sont en effet, deux sujets au centre de la doctrine de toutes les religions monothéistes.

L'apport du livre de Jean-Pierre Ningaïna Taraïna est qu'il nous permet d'aborder ces sujets à la fois sur le plan religieux, philosophique et politique.

Nous ne nous attarderons pas dans cette modeste contribution sur les dimensions philosophique et politique que recouvrent ces deux sujets, travail qui par ailleurs a été brillamment réalisé par l'auteur dans son livre.

Tout au plus, nous pourrions dire que sur le plan philosophique, le Pardon appartient au domaine de l'intime, c'est le droit inaliénable de la victime de décider d'offrir ou non, son pardon à l'agresseur, et d'ouvrir par cet acte, la voie à la réconciliation.

Sur le plan politique, la justice rendue aux victimes, la reconnaissance de leur statut de victime et le respect de la mémoire de leurs souffrances, représentent des postulats indispensables à tout processus de réconciliation.

Notre contribution va s'attarder sur la manière dont l'islam aborde ces deux sujets et comment la Révélation coranique les institue comme vecteurs de justice et de paix.

L'islam institue le Pardon et la Réconciliation comme les actes fondateurs de l'avènement de l'humanité, eu regard à l'histoire d'Adam (Adan), l'ancêtre de tous les hommes, et premier Prophète de Dieu envoyé à l'humanité.

En effet, au chapitre II, versets 36, 37 et 38, la Révélation coranique nous relate l'histoire de la désobéissance d'Adam et de son épouse, Awa (Eve), qui influencés par Satan, goûtèrent au fruit défendu, et furent bannis du Paradis par Dieu. Ce bannissement fut cependant, précédé d'un repentir de la part d'Adam et Awa, suivi ensuite d'un pardon et d'une réconciliation accordés par Dieu à ses créatures :

« 36. Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous dîmes : Descendez (du Paradis); ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps. »

« 37. Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux. »

« 38. Nous dîmes : Descendez d'ici, vous tous! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. »

Cet épisode de la Révélation, nous indique qu'au commencement était la faute, le pêché, qui fut aussitôt suivi d'un pardon et d'une réconciliation, comme si cela était la marque de fabrication de l'homme, et au-delà, celle de l'humanité toute entière, condamnée à commettre des erreurs et des injustices pour pouvoir trouver le chemin du pardon et de la réconciliation.

Même si l'islam admet la règle de la loi du talion comme mode de résolution des conflits entre les parties, il fait du recours au pardon, une clause qui permet d'y surseoir, en préservant l'honneur et la dignité des parties, ouvrant ainsi la voie à la réconciliation.

Coran chapitre 2, verset 178 :

« Ô les croyants! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Donc, quiconque après cela transgresse, aura un châtement douloureux. »

Comme on le voit, le pardon occupe une place centrale dans la foi du musulman, en effet, tout au long de sa vie, Dieu exhorte le croyant à faire acte de miséricorde envers les autres comme il espère celle de Dieu envers lui.

Le Prophète Mohammed (Paix, Salut et Bénédiction de Dieu sur lui), dans un de ses enseignements, indique que « nul ne rentrera au paradis sans la Miséricorde de Dieu », on lui demanda, « même toi, ô Prophète de Dieu ? », il répondit : « même moi ».

La quête du croyant étant le paradis, et sachant que ce dernier ne s'obtient qu'avec l'agrément de Dieu, le croyant est invité à pardonner, comme il aimerait être pardonné :

Coran chapitre 24, verset 22 :

« ... Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne? Et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux! »

L'islam fait donc du pardon un acte de foi essentiel dont sont imprégnés tous les actes d'adoration du musulman, la prière rituelle cinq fois par jour, le jeûne, le pèlerinage, les invocations, etc.

On retrouve également cette éthique dans le comportement et les enseignements du Prophète Mohammed (Paix, Salut et Bénédiction de Dieu sur lui).

L'épisode du retour à la Mecque, après dix années d'exil à Médine à cause de l'hostilité des opposants à l'islam, éclaire bien cette posture.

En effet, le Prophète après un retour victorieux à la Mecque, a été pardonneur et miséricordieux envers ses adversaires, ceux-là-mêmes qui l'ont persécuté, lui et ses

compagnons, dont certains ont été torturés jusqu'à la mort, en leur offrant son pardon, ce qui ouvrit la voie de la réconciliation entre les musulmans et leurs ennemis d'hier.

On le voit, le pardon revêt en islam à la fois une dimension d'élévation spirituelle et une dimension de pacification des relations dans l'espace social et politique.

Le débat avec le public a été tout au long de cette rencontre autour du livre de Jean-Pierre Ningaïna Taraiïna, un moment très enrichissant qui nous a beaucoup touchés.

En effet, les échanges avec la salle autour du rôle que pourrait jouer le pardon dans le processus de réconciliation en politique, a permis d'aborder des questions adjacentes telles que la place de la mémoire, la tolérance, la justice, est-il possible de tout pardonner, le mal ne provient-il pas des religions elles-mêmes, etc.

Il nous est difficile de rapporter dans ce bref résumé toute la richesse des échanges partagés avec la salle, aussi, nous nous contenterons d'en restituer quelques-uns.

1) La mémoire :

Comme nous l'avons souligné auparavant, la reconnaissance de la mémoire des victimes et le respect qui lui est dû, sont des éléments indispensables à tout processus de réconciliation.

L'islam pose la reconnaissance de l'injustice commise envers autrui comme une exigence morale, d'où l'obligation du repentir que doivent manifester les coupables, pour autant il met en garde contre le revers de médaille d'une mémoire trop exigeante à l'égard des coupables, qui pourrait annuler le bénéfice du pardon qu'elle leur accorde.

En effet, la révélation coranique définit l'homme par « al insan », celui qui oublie, comme pour mieux lui rappeler sa faiblesse ou sa grandeur, selon l'usage qu'il ferait de cet attribut nécessaire à la manifestation du pardon.

La quête du croyant étant le pardon du Créateur, ce dernier est invité à pardonner comme il aimerait qu'on lui pardonne.

2) La tolérance :

La tolérance n'est-elle pas préférable au pardon, ne lui est-elle pas meilleure pour éviter les injustices ?

Oui, sauf qu'il ne faut pas oublier la nature humaine, capable du meilleur comme du pire, enclin à l'oubli, et donc susceptible à tout moment de faillir.

Le pardon lui sert de béquille, et lui permet de retrouver son équilibre pour se réconcilier avec lui-même et avec autrui, à qui il aurait fait offense ou commis injustice.

La tolérance constitue une exigence morale en islam qu'attestent plusieurs versets dans le coran :

Coran chapitre II, verset 256 : « point de contrainte en religion... »

Coran chapitre 48, verset 5 : « *Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté. Mais il a voulu vous éprouver par le don qu'il vous a fait. Cherchez à vous surpasser les uns et les autres par les bonnes actions. Votre retour à tous se fera vers Dieu, il vous éclairera au sujet de vos différends* ».

3) La justice :

Sans justice, point de paix possible, car la souffrance engendrée par l'injustice s'enracine dans le tréfonds des victimes, faisant corps avec elles, ravivant chaque jour qui passe leur mémoire meurtrie. Pour agir sur les cœurs, la justice doit être réparatrice aussi bien pour les victimes que pour les coupables.

La justice rendue aux victimes, la reconnaissance de leur statut de victime et le respect de la mémoire de leurs souffrances représentent des postulats indispensables à tout processus de réconciliation.

Dans un de ses enseignements, Le Prophète Mohammed (Paix, Salut et Bénédiction de Dieu sur lui), rappelle aux croyants cette parole de Dieu :

« Ô Mes serviteurs! Je me suis interdit l'injustice à Moi-même, et Je vous l'ai également interdite. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres. »

4) Peut-on tout pardonner ?

En islam, la réponse est incontestablement oui, mais elle est également oui partout ailleurs où il est question de réconciliation, quel que soit le domaine concerné, car c'est le préalable à toute démarche de réconciliation.

De plus comme nous le disions plus haut, le pardon est nécessaire à l'équilibre des êtres, car il les réconcilie avec eux-mêmes et avec autrui.

Ce verset du *Coran* cité plus haut scelle de façon implacable cette question :

Coran chapitre 24, verset 22

« ... Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne? Et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux! »

5) Le mal provient-il des religions ?

Les religions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam) sont des religions de paix, d'amour et d'élévation spirituelle qui guide vers Dieu.

Elles ne sont pas à l'origine du chaos dans lequel vit le monde, au contraire elles ont permis de donner un sens à l'existence et d'humaniser les relations entre les hommes. Elles sont à l'origine de la morale, de la vertu et de la piété, comme l'indique une fois de plus le coran :

Coran chapitre 91, versets 7, 8, 9 et 10

7 - Et par l'âme et Celui qui l'a harmonieusement façonnée;

8 - et lui a alors inspiré son immoralité, de même que sa piété!

9 - A réussi, certes, celui qui la purifie.

10 - Et est perdu, certes, celui qui la corrompt.

Nous concluons notre propos sur la même analyse que l'auteur, à savoir, que cette approche du rôle que pourrait jouer le pardon en politique, notamment dans les processus de réconciliation en cours ou à initier dans tous ces conflits qui saignent l'Afrique, est une approche d'essence religieuse.

Il appartient en effet aux croyants de se mobiliser pour propager cette énergie fabuleuse que représente le pardon, à travers sa capacité à panser les plaies, à guérir les cœurs et à construire la paix.

Merci une fois de plus à l'association Pour Mieux Connaître le Tchad de m'avoir convié à cette rencontre, merci à Jean-Pierre Ningaina Taraina de nous avoir permis cet échange grâce à son livre et merci au public pour la qualité et la richesse du débat.

Pour poursuivre la réflexion, trois émissions sur RFI :

<http://www.rfi.fr/emission/20150412-tchad-pardon-reconciliation-guerres-paix/>

<http://www.rfi.fr/emission/20150405-etats-pardon-reconciliation-ningaina-taraina/>

<http://www.rfi.fr/emission/20150329-ningaina-tchad-non-respect-textes-pardon-reconciliation-foi/>



Chère Béatrice,

Hier, aujourd'hui, demain,

Nous avons ensemble fait tant de choses pour notre association PMCT.
Et voilà que maintenant tu nous quittes.

Nous avons mangé, bu avec toi, nous avons partagé les soucis et les travaux quotidiens de notre association.

Avec toi, nous avons partagé tant de projets et tant d'espoirs.

Il y a tant de choses encore que nous aurions voulu faire ensemble.

Mais cela semble s'arrêter aujourd'hui et ce n'est plus ensemble que nous allons réaliser ce que tu espérais.

Nous voudrions nous souvenir de toi, continuer de travailler à tout ce que tu attendais, à tout ce que tu espérais pour notre PMCT.

Comme un mur, la mort nous sépare de toi, comme le souffle du vent qui balaie les obstacles,

notre amitié, notre affection et notre espérance s'en iront te rejoindre là où désormais tu nous attends près de Dieu.

Khadidja Sahoulba, présidente de PMCT

Vos réactions, remarques ou contributions sont les bienvenues.

johannefavre@yahoo.fr